

Le Concours Provincial AGRICOLE et INDUSTRIEL POUR 1870

Ouvert au monde entier!

Aura lieu en la Cité de Montréal

MARDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI

13, 14, 15 et 16 SEPTEMBRE

SUR LE TERRAIN, AVENUE MONT-ROYAL

Près de Mile-End.

Prix offerts \$12,000 à \$15,000

Pour la liste des prix et les blancs d'entrée dans les deux départements, s'adresser au Secrétaire du Conseil d'Agriculture, No. 615, rue Craig, à Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté, qui en seront amplement pourvus.

Les entrées dans le département Agricole devront nécessairement être faites le ou avant Samedi, le 27 AOÛT, mais pour les produits agricoles, ce temps sera prolongé jusqu'à Samedi, le 3 Septembre, ainsi que pour les objets du département Industriel.

N.B.—Messieurs les concurrents voudront bien faire leurs entrées aux dates spécifiées ci-haut, après lesquelles le Secrétaire les refusera inutilement; cet ordre étant nécessaire pour terminer les bâtisses et autres préparatifs de l'Exposition.

Des arrangements seront faits avec les principales lignes de Chemin de Fer et de Navigation, pour rapporter, franco, à destination, tout objet ou animal exposé qui n'aura pas été vendu.

Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné, Secrétaire du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec.

GEORGES LECLERE,

Secrétaire C.A.P.Q.

Montréal, 14 juin 1870.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la Législature de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilège exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de frayer toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (desquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec"), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec", en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des BILLS PRIVÉS de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,

Greffier du Con. Lég.

G. M. MUIR,

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 4 juillet 1870.



COURSES AU TROT A ST. GUILLAUME Ruisseau des Chênes.

Des Courses au Trot auront lieu à St. Guillaume, Ruisseau des Chênes, sur le terrain de A. Millette, Mardi et Mercredi, 6 et 7 Septembre prochain.

Premier jour.—Une bourse de 15 piastres ouverte à tous chevaux qui n'ont jamais payé d'entrée, 3 dans 5; entrée \$2.55. Une bourse de 12 piastres ouverte à tous poulains de 3 ans, 3 dans 5; entrée 2 piastres. Une bourse de 30 piastres ouverte à tous chevaux de 2e classe qui n'ont jamais trotté dans la 1re, 2 dans 5; entrée \$4.50. Second jour.—Une bourse de 15 piastres ouverte à tous chevaux qui n'ont jamais rien gagné, 3 dans 5; entrée \$2.50. Une bourse de 20 piastre ouverte à tous chevaux de 4 ans, 3 dans 5; entrée 2 piastres. Une bourse de 50 piastres ouverte à tous chevaux trotteurs sans exception, 3 dans 5; entrée 7 piastres 50 centins. Règlements.—1. Pas moins de 4 entrées par course et 3 chevaux trottants. 2. Les entrées seront reçues le matin avant Dix heures de chaque jour de course, chez Mrs. Marcotte. 3. Les Courses s'ouvriront à midi et demie précis et pourront être remises par les Directeurs en cas de mauvais temps à huit jours. 4. Le second de chaque course suivra son entrée sur la bourse. 5. La décision des juges, sur toutes contestations, sera finale.

Le public sera reçu chez MM. Antoine Millette et François Marcotte.

ANT. MILLETTE, Propriétaire.

St. Guillaume, 20 août 1870.

COURSES AU TROT.

Des Courses au Trot auront lieu à St. Jean-Baptiste, Lundi et Mardi, 5 et 6 Septembre prochain, ou les jours suivants, si le temps et les chemins le permettent. Premier jour.—Une bourse de 12 piastres ouverte à tous chevaux de 3 ans; 2 dans 3; entrée 2 piastres 50 cts. Une bourse de 12 piastres ouverte à tous chevaux qui n'ont jamais trotté dans les courses publiques, 3 dans 5; entrée 2 piastres 50 cts. Une bourse de 16 piastres ouverte à tous chevaux qui n'ont jamais trotté dans la 2e classe, 3 dans 5; entrée 3 piastres. Second jour.—Une bourse de 20 piastres ouverte à tous chevaux de 4 ans, 3 dans 5; entrée 4 piastres. Une bourse de 30 piastres ouverte à tous chevaux de 2e classe, 3 dans 5; entrée 16 piastres 17 cts. Règlements.—Les entrées se feront chez Félix Lemonde, avant Dix heures du matin, ou double entrée sera exigée. Quatre entrées et trois trottants seront exigés, le second de chaque course suivra son entrée sur la bourse. Toutes contestations seront décidées par les Juges, qui seront nommés par les propriétaires de chevaux. Les Courses, chaque jour, commenceront à Onze heures.

FELIX LEMONDE, Propriétaire.

St. Jean-Baptiste, 27 Août 1870.

MOULIN.

Le moulin appartenant autrefois à M. Fitchett ayant été complètement réparé en neuf. Le propriétaire actuel est maintenant prêt à CARDER, FOULER, PRESSEK et TEINDRE toutes espèces d'Étoffes et de Laine, tous ouvrages seront garantis et faits avec promptitude.

Le moulin est sous la direction de M. JOS. MARCHESSEAULT, Cardeur anciennement de St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe 24 mai 1870.

A VENDRE à des conditions libérales une très belle propriété située dans un endroit avantageux pour le commerce de grains, dans le Diocèse de St. Hyacinthe cette propriété comprend une maison bien finie avec cuisine adjacente, magasin, hangars et autres bâtisses, le tout avantageux pour tenir commerce. La dite propriété occupée depuis un grand nombre d'années comme maison de commerce.

S'adresser à

GAUTHIER, MAYRAND & Co.

à Montréal Rue des Commissaires.

10 août 1870.

A VENDRE OU A LOUER.

Le soussigné offre en vente ou à louer, ce superbe emplacement situé sur les rives du Yamaska dans la paroisse Notre-Dame, près de la résidence de J. Lamothé, Ecr., et à 3 ou 4 arpents du Monastère du Précieux Sang, à proximité de la ville et du chemin de fer; avec une bonne maison presque neuve et autres dépendances, voisin de M. Jos Caouette.

Pour les conditions qui seront très faciles, s'adresser sur les lieux à

J. B. COTE.

St. Hyacinthe, 15 août 1870.

Magnifique Ferme

A VENDRE.

Le soussigné offre en vente sa belle terre située à St. Paul d'Abbotsford, à mi-chemin de l'Eglise à St. Pie versant S. W. de la montagne d'Yamaska, de 6 arpents sur 30, ayant 135 arpents en pacage, prairie et culture avec verger et jardin; le reste en beau bois de réserve comprenant 2 sucreries.

Une bonne maison en pierre, deux granges, un hangar et autres bâtisses dessus érigées.

Les animaux et instruments pour l'exploitation de la dite terre sont aussi offerts en vente.

Les conditions de la vente sont faciles, et la livraison du tout sera soit à l'automne ou au printemps prochain selon le désir de l'acquéreur.

W. W. O'DWYER.

St. Paul d'Abbotsford 22 août 1870.

Cuisinier demandé.

On a besoin pour le Vapeur *Notre-Dame* d'un jeune homme capable de faire la cuisine.

S'adresser personnellement au propriétaire.

A. KEROACK.

St. Hyacinthe, 11 août 1870.

A VENDRE.

Le soussigné offre en vente les lots No. 10, 11, 12 et 13 dans le 7ième rang du Township de Clifton contenant 550 acres de terre dont 50 acres sont en partie défrichés; le reste était bien boisé et situé à la jonction de "Pope Brook" et de la Rivière Salmon. Il y a un bon moulin à scie sur la propriété et une machine pour faire le bardeau. Il y a beaucoup de bois de service sur ces lots et un bon marché pour le bois; de plus une maison confortable et une grange neuve 30x40 et autres bâtisses.

Le grand chemin d'Auckland à Cupton passera devant le moulin.

C'est une bonne chance pour toute personne désirant s'engager dans le commerce de bois ou de marchandises ou désirant cultiver.

Tenues avantageux,

S'adresser à

A. G. WOODWARD,

19 avril.

Sherbrooke.

n'avez pas d'immobilier